

Tableau récapitulatif de la certification en BAC GT – Septembre 2023

Candidats scolarisés			
Texte d'appui	Enseignement concerné	Session 2022 – Session 2023	Session 2024
Décret + arrêté+ NDS 27 juillet 2021 Circulaire 2019-129 du 26-9-2019	EPS obligatoire	Terminale 3 CCF, Coeff 5 (année transitoire) Notes de première 2021 déjà intégrées dans les 5% du CC Notes de bulletin de terminale Première : Notes de premières 2022 dans le LSL, pour orientation Parcoursup 2023	Terminale 3 CCF en terminale Coefficient 6 Notes de trimestres dans le LSL Première : Notes de premières dans le LSL, pour orientation Parcoursup.
Contrôle continu (40%) Ref. Guide évaluation	EPS obligatoire	Terminale : 3 CCF en terminale Coeff 5 (année transitoire) Notes de trimestres référées aux AFL, inscrites dans le LSL Première : moyennes trimestrielles inscrites dans le LSL. Au-moins 2CA, référé aux AFL dont AFL1 au-moins 50% et le total des deux autres AFL au-moins 25%. (année 2022)	Terminale : 3 CCF en terminale, Coefficient 6 Notes de trimestres référées aux AFL, inscrites dans le LSL Première : moyennes trimestrielles inscrites dans le LSL. AU-moins 2CA, référé aux AFL dont AFL1 au-moins 50% et le total des deux autres AFL au-moins 25%.
	Enseignement optionnel EPS	Note de première : Si l'option EPS a été suivie en première en 2020-2021, la moyenne annuelle de première dans cette option compte dans le 5% CC Note de terminale : Si l'option EPS est poursuivie en terminale en 2021-2022, la moyenne annuelle de terminale comptera avec un coefficient 2 pour l'année de terminale Pratiquer → Au-moins 50% de la note (dont AFL1 au-moins 50%, et 25% pour le total des deux autres AFL) Réfléchir → Première : production finale (50% de la note) Terminale : Oral (2/3 de la note)	Coeff 2 (première ou terminale) ou 4 (cycle terminal) : moyenne des trimestres ou semestres Contenu identique à session 2023 Une note est obligatoirement attendue (Pas d'inaptitude possible)
	Spe EPPCS	Première : Moyenne des notes de trimestre. Niveau de performance dans au-moins deux APSA. Connaissances associées sur les trois thématiques du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 qui comptera pour la session 2024.	Première : Idem 2023 Terminale : Préparer les élèves à l'évaluation nationale. Performance et habileté dans les APSA, devoir sur table, exposé oral, analyse de documents, enregistrement audio-visuel et son analyse, etc.
	Enseignement optionnel Arts danse	Note de première : déjà intégrée aux 5% du CC Note de terminale : Idem enseignement optionnel EPS Note construite sur la base de l'évaluation des 4 compétences du programme	Coeff 2 ou 4 : moyenne des trimestres ou semestres Contenu identique à session 2023
	Spé Arts Danse	Note construite sur la base de l'évaluation des 3 compétences du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 pour la session 2023. Terminale : Préparer les élèves à l'évaluation nationale.	Première : idem 2023 Terminale : idem 2023
Note de service du 24-03-22 Parue au BO du 14 avril 22	Enseignement de spécialité EPPCS		Coeff 16 – Année de terminale en attente du calendrier ministériel Epreuve écrite 3h30 Epreuve orale : 30mns Une pratique 15min (au choix parmi les deux retenues suite au choix de CA retenus par l'académie) Un oral de 15 min à partir d'une vidéo pratique dans l'activité de son choix

Candidats individuels – Contrôle ponctuel

Texte d'appui	Enseignement concerné	Session 2022	Session 2023	Session 2024
Circulaire 2019-129 du 26-9-2019	Enseignements obligatoires	2 épreuves parmi trois : 800m, Danse et tennis de table + éventuellement deux épreuves académiques		Pas d'activité académique exceptées celles liées à l'EPS adaptée : Demi-fond adapté et Tir à la Sarbacane adapté
Note de service du 29 juillet 2021 BO du 26 août 2021	Spé EPPCS - « premières qui ne poursuivent pas en terminale »	La note de première 2022 comptera bien pour la session 2023. Une épreuve parmi trois proposées par l'académie relevant de 3 champs différents. Pratique + oral Epreuve passée soit en première, soit sur l'année de terminale.	Idem 2022	Trois épreuves académiques de 3 CA (Appui sur les référentiels spécifiques de la note de service parue au BO du 14 avril 22, déclinés par les académies dans les APSA retenues)
Note de service du 29 juillet 2021 BO du 26 août 2021	Spé Arts Danse-« première qui ne poursuivent pas en terminale »	Deux parties (10 points chacune) : - Pratique (15 minutes) Présentation d'une composition chorégraphique de 2 à 4 minutes en solo suivi d'un entretien - Oral (15 minutes) : Exposé suivi d'un entretien		
Note de service du 25-10-2021 BO n°41 du 4 novembre 2021 Complétée par note de service du 23 mars 22 parue au BO du 14 avril 22	Ensgt optionnel EPS :	Une épreuve pratique (12pts) et une épreuve orale (8pts) Première (coeff 2) : Parcours sauvetage aquatique + Oral Terminale (coeff 2) : Badminton + Oral Cycle terminal (coeff 4) : Les deux épreuves + oral renforcé - Accessible aux candidats individuels seulement à partir de la session 2023	Idem session 2022 Pour épreuves sur le cycle terminal, les 2 APSA peuvent ne pas être passées le même jour.	- Candidat de première : Epreuve sauvetage aquatique à organiser - Candidat de terminale : Epreuve de badminton ou, pour ceux qui le souhaitent : épreuve de sauvetage + épreuve de badminton.
Note de service du 25-10-2021 BO n°41 du 4 novembre 2021	Ensgt optionnel art-danse :	Deux parties : - Pratique (15 minutes) Présentation d'une composition chorégraphique de 1 à 3 minutes en solo suivi d'un entretien - Oral (15 minutes) : Exposé suivi d'un entretien		